

Allianz France - 15 to 31 December 2010

## CONCURRENCE

LES ECHOS (28 DEC 10)	Secours financier pour le fonds de pension des fonctionnaires	3
LES ECHOS (27 DEC 10)	Allianz France gagne du terrain outre-mer	7



**RETRAITE** Quatre assureurs contraints de recapitaliser la Préfon

## Secours financier pour le fonds de pension des fonctionnaires

Groupama, CNP Assurances, AXA et Allianz se seraient bien passés de ce genre de cadeau de Noël. Les quatre assureurs chargés de la gestion financière de Préfon vont devoir injecter quelques centaines de millions

d'euros au total dans le régime de retraite par capitalisation des fonctionnaires. Le niveau des rentes étant « garanti à vie », les assureurs sont tenus de veiller à l'équilibre comptable du régime. Or, du fait de la baisse des taux d'intérêt,

la valeur des engagements de rente dépasse actuellement la valeur des actifs. L'Autorité de contrôle prudentiel et le Trésor ont refusé de modifier la règle de provisionnement des régimes de retraite en points. **PAGE 19**

## La maison, une niche fiscale de luxe

La fin de la réduction des intérêts d'emprunt n'aura qu'une efficacité limitée en matière d'économies budgétaires estime Jean-Louis Dalbera. Le vrai cadeau fiscal auquel il faudrait s'attaquer est l'exonération illimitée, et presque sans conditions, des plus-values réalisées lors de la vente de la résidence principale.

**IDÉES  
PAR  
JEAN-  
LOUIS  
DALBERA**

ASSURANCE

Pour garantir le niveau des rentes, CNP, AXA, Groupama et Allianz vont devoir injecter quelques centaines de millions d'euros dans le régime de complémentaire retraite des fonctionnaires. Dans l'environnement de taux bas actuel, la valeur des engagements de rente a sensiblement progressé, détériorant l'équilibre comptable du régime. Ce qui pourrait avoir une incidence sur la revalorisation du point.

## Préfon : les assureurs contraints de renflouer la complémentaire retraite des fonctionnaires

Voilà un cadeau de Noël dont CNP Assurances, AXA, Groupama et Allianz se seraient sans doute bien passés. Selon nos informations, l'Autorité de contrôle Prudentiel et le Trésor ont refusé la semaine dernière de modifier la règle relative au provisionnement des régimes de retraite en points dits « L441 », mettant de ce fait face à leurs engagements les assureurs de la Préfon, la complémentaire retraite des fonctionnaires.

La CNP, qui intervient comme gestionnaire de ce régime, et par ricochet AXA, Groupama et Allianz, qui participent à la gestion financière des actifs et font office de réassureurs, vont donc devoir injecter « quelques centaines de millions d'euros », selon plusieurs

sources, pour en garantir l'équilibre comptable. Ce qui, en bout de course, pourrait avoir des répercussions sur le niveau de revalorisation des rentes décidé pour l'an prochain.

Le pilotage d'un régime par capitalisation comme Préfon suppose en effet que le montant des actifs (9,2 milliards d'euros à fin 2009) soit supérieur ou égal au montant nécessaire pour servir jusqu'à terme toutes les rentes en cours et futures. Le taux de couverture comptable doit donc être supérieur ou égal à 100 % (il était de 104 % fin 2008 et de 100,7 % fin 2009). Dans le cas contraire, l'assureur « doit constituer une provision complémentaire (la PTSC ou provision technique spéciale complémentaire) pour

augmenter les actifs et sécuriser le droit des affiliés ». Et ce même si le régime, sur le plan économique (en prenant en compte la valeur de marché des actifs), apparaît correctement provisionné.

Du fait de l'environnement actuel de taux bas, c'est ce cas de figure qui est en train de se produire : le taux de couverture comptable est tombé sous les 100 %, mais le taux de couverture économique reste de l'ordre de 105 % et le régime recèle environ 550 millions d'euros de plus-values latentes. « Le régime est économiquement en bonne santé, mais, en période de taux bas, la situation est tendue : les actifs progressent moins vite que les passifs, c'est-à-dire le poids des rentes à venir coûte plus cher », expliquait en novembre aux

« Echos » Christian Carrega, le directeur général de Préfon. Et de préciser que toute « baisse des taux de 1 point augmente le passif de 12 % à 14 % ». Les rentes doivent être actualisées à un taux correspondant à 60 % (75 % les huit premières années) de la moyenne sur deux ans du taux moyen des emprunt d'Etat (TME), laquelle moyenne s'établit aujourd'hui à 3,45 %, contre 4 % à fin 2009.

### Garantir l'équilibre comptable

Les assureurs vont donc devoir piocher dans leurs propres réserves pour doter la fameuse PTSC et garantir l'équilibre comptable du régime au 31 décembre 2010. « Après dotation à la PTSC, la couverture comptable sera supérieure à 110 % : le régime est solide, surcouvert, mais les assureurs vont quand même devoir mobiliser une partie de leurs fonds propres », explique Gérard Ménéroud, directeur général adjoint de CNP Assurances, non sans déplorer le caractère « illogique » de la situation. La décision de l'ACP et du Trésor ayant été rendu etardivement, les assureurs n'ont en outre pas eu le loisir d'extérioriser des plus-values. « En faisant légèrement tourner le portefeuille obligataire, on aurait pu supprimer le besoin de PTSC », observe Gérard Ménéroud.

Douloureuse, cette mise au pot

### L'ENGAGEMENT DE PROVISIONNEMENT, CONTREPARTIE DE LA « RENTE À VIE »

Préfon rime d'abord avec « déduction fiscale des cotisations ». De fait les cotisations et les rachats d'années sont déductibles du revenu global du foyer fiscal dans la limite de 10 % des revenus professionnels nets. Mais ce que met aussi en avant la complémentaire retraite des fonctionnaires, c'est « une rente garantie à vie ». La loi Fillon du 21 août 2003 a en effet sécurisé les régimes de

retraite en points dits « L 441 », en introduisant le principe d'une garantie de la valeur de service du point.

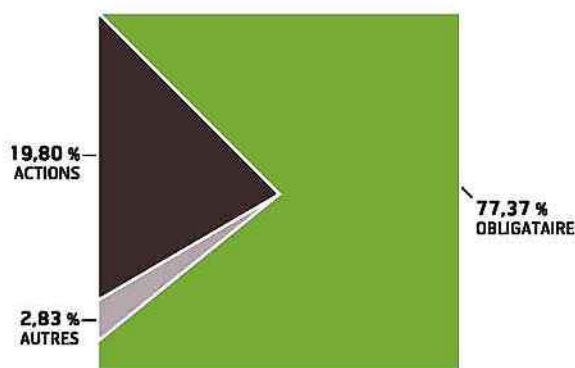
Dans ces régimes, chaque euro cotisé permet en effet d'acquérir un certain nombre de points calculé en fonction de la valeur d'acquisition du point et de l'âge du cotisant. Chaque point a une valeur de service, qui ne peut pas baisser et donne droit à une rente viagère exprimée en euros.

Cette garantie a une contrepartie : le Code des assurances « impose à l'assureur [qui gère le régime] de provisionner l'ensemble des engagements donnés aux affiliés et l'oblige aussi à provisionner les moins-values boursières importantes et durables ».

Les valeurs d'acquisition et de service sont fixées chaque année. La valeur de service est la même pour tous les affiliés.

## LE PORTEFEUILLE PRÉFON-RETRAITE

EN VALEUR BOURSÈRE, AU 31 DÉCEMBRE 2009  
TOTAL : 9,652 MILLIARDS D'EUROS



LA VALEUR COMPTABLE DES PLACEMENTS ÉTAIT DE 9,2 MILLIARDS D'EUROS  
AU 31 DÉCEMBRE 2009

« LES ÉCHOS » / SOURCE : PRÉFON

laissera en réalité peu de traces sur les comptes que les quatre assureurs concernés présenteront au marché. D'abord parce que tous publient en IFRS et que, en IFRS, la PTSC est annulée. Ne seront donc concernés que les comptes sociaux, moins visibles mais néanmoins déterminants pour la remontée de dividendes. Ensuite, le mécanisme de la PTSC est réversible. Si, d'ici au prochain arrêté des comptes semestriel, les taux ont sensiblement remonté, cette provision pourra être reprise.

Enfin, c'est contre les 370.000 affiliés de Préfon que ce mécanisme protecteur risque de se retourner. Les négociations entre l'association Préfon et les assureurs gestionnaires ne sont pas terminées, mais il y a gros à parier qu'ils se feront cette année un peu tirer l'oreille pour consentir à une revalorisation importante de la valeur de service du point. Or cette revalorisation est déterminante pour le maintien du pouvoir d'achat des quelque 91.000 retraités concernés.

**GÉRALDINE VIAL**

## Un impact possible sur la revalorisation des rentes

**La stratégie du régime Préfon-retraite vise à sauvegarder l'équilibre entre deux objectifs : maintenir à moyen terme le pouvoir d'achat des retraités, et prévenir le risque de sous-couverture du régime.**

Les affiliés Préfon verront-ils le niveau de leur rente revalorisé au 1<sup>er</sup> janvier prochain ? La chose ne semble pas totalement gagnée, et il n'est pas certain que les différentes parties réussissent à se mettre d'accord d'ici à la fin de la semaine.

Selon nos informations, les discussions entre l'association Préfon-retraite et les assureurs qui gèrent la complémentaire retraite des fonctionnaires ne sont en effet pas terminées. « Traditionnellement la décision est arrêtée au 1<sup>er</sup> janvier, mais rien ne l'oblige », confirme un proche du dossier.

L'obligation faite en cette fin d'année à CNP Assurances, AXA, Groupama et Allianz de doter la provision technique spéciale complémentaire (PTSC) du fait de la baisse des taux pourrait indirectement pénaliser les affiliés. Les gestionnaires de ce régime en points étant contraints de remettre au pot pour en garantir l'équilibre comptable - et assurer que la valeur des rentes ne baissera pas - il n'est pas dit qu'ils puissent, en plus, assurer une revalorisation de la valeur de service du point.

« La stratégie d'investissement du régime Préfon-retraite s'analyse comme un équilibre entre deux objectifs : maintenir à moyen terme

le pouvoir d'achat des retraités, et prévenir le risque de sous-couverture du régime », expliquait le cabinet CAPS Actuariat dans le magazine « Préfon Info » de septembre dernier. Et d'ajouter que « les possibilités de revalorisation des droits des affiliés dépendent de plusieurs paramètres et notamment du taux de couverture et des performances financières nettes des placements effectués par l'assureur, après prise en compte des effets liés au financement des évolutions réglementaires (changement de table de mortalité, évolution du mode de calcul du taux d'actualisation...) ».

### Maintien du pouvoir d'achat

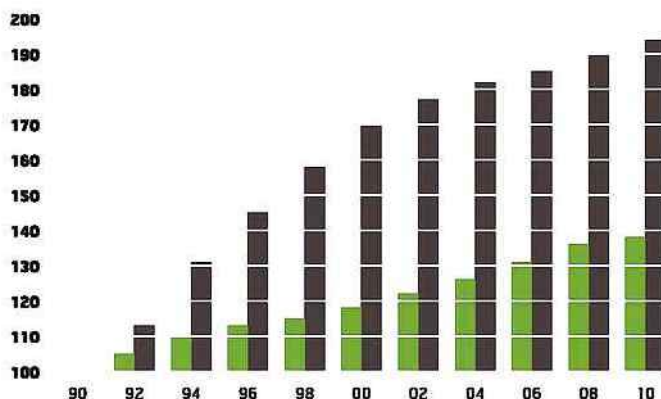
Point important, ces évolutions réglementaires (dont certaines destinées à refléter l'allongement de l'espérance de vie, comme en 2007) doivent être financées par l'assureur avant d'envisager une éventuelle revalorisation de la valeur du point.

De fait, les rentes ont été assez peu revalorisées ces dernières années : +1,67 % en 2009, soit un peu plus que l'inflation, +1,35 % en 2008, et +4,9 % entre 2003 et 2007 (mais pour une inflation de 10,3 % sur la période, selon l'association Arcaf). L'association souligne toutefois que l'objectif d'une « revalorisation moyenne des rentes Préfon au moins égale à l'inflation », pour maintenir le pouvoir d'achat des retraités, a été rempli. « Comparée à l'inflation qui a également baissé, on observe qu'en moyenne sur longue période, la revalorisation du point Préfon a toujours été supérieure à l'inflation », assure CAPS Actuariat.

G. V.

### LA REVALORISATION DU POINT PRÉFON

INDICES BASE 100 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 1990  
■ ÉVOLUTION DU COÛT DE LA VIE SELON L'INFLATION  
■ ÉVOLUTION DE LA VALEUR DE SERVICE PRÉFON



« LES ECHOS » / SOURCE : PRÉFON



## ASSURANCE

# Allianz France gagne du terrain outre-mer

À des milliers de kilomètres de l'Hexagone, Allianz France affiche un optimisme sans faille. Et un discours qui tranche, alors qu'en métropole il est « plutôt dans une posture défensive en assurance IARD », comme le souligne Hervé Gloaguen, membre du comité exécutif. Avec près de 12 % de part de marché, l'ex-AGF est le troisième assureur dans les DOM-TOM et les collectivités d'outre-mer, derrière Generali et Groupama-GAN.

Il y a dix ans, sur dix années de « croissance profitable » et une progression annuelle moyenne de 7 % de son chiffre d'affaires entre 2001 et 2009 (contre + 6,4 % par an en moyenne pour le marché entre 2000 et 2008). Pour les années à venir, il table sur une activité en hausse de 4 à 5 % par an dans un marché qui devrait progresser de 3 % par an, annonce Hervé Gloaguen. Son chiffre d'affaires (216 millions d'euros l'an dernier, les deux tiers en assurance non vie) sera encore une fois en progression en 2010 « malgré le fort repli de l'activité construction à La Réunion et aux Antilles ».

### Jouer sur tous les tableaux

Outre-mer, l'assureur veut jouer gagnant sur tous les tableaux. Il estime pouvoir grandir encore en assurance de biens et de responsabilité, un secteur dont il est déjà un poids lourd (16 % de part de marché). Et il ne cache pas ses ambitions en assurance-vie, où il est un peu en retrait (5 % de part de marché). « Il n'y a pas de raison pour que ce qui marche en métropole ne marche pas outre-mer », veut croire Hervé Gloaguen. L'un des grands objectifs pour 2011-2013 est d'ailleurs « de renforcer la continuité territoriale entre la métropole et l'outre-mer afin de proposer la totalité des offres métropolitaines, notamment en assurance-vie et

en santé », ajoute Patrick Rolland, directeur des activités opérationnelles à l'outre-mer.

L'ex-AGF met en avant deux atouts de taille : un enracinement local déjà ancien (depuis 1931) et « un bon maillage » du territoire. « Nous sommes le seul assureur à être présent dans l'ensemble des régions ultramarines », souligne Patrick Rolland. Il y dispose de 60 points de vente, un réseau qui devrait s'étoffer encore : « Il y a une agence pour 20.000 habitants, contre une pour 10.000 habitants en métropole, ce qui nous laisse une marge de progression. » En moyenne cinq fois plus grosse qu'en métropole, ces agences totalisent 145 millions de chiffre d'affaires sur le marché des particuliers et des professionnels. Allianz France s'adresse aussi aux entreprises et aux grands comptes via les courtiers (61 millions d'euros de chiffre d'affaires). Il distribue également des contrats d'assurance automobile, habitation, de protection juridique ou de garantie des accidents de la vie aux guichets bancaires de BPCE (9 millions d'euros).

Autre facteur de succès, « le modèle économique fondé sur la complémentarité des différentes régions et la dispersion des risques ». C'est dans les DOM (La Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane) que l'assureur réalise le gros de son activité en Outre-mer. Les collectivités (Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy) contribuent, elles, à la rentabilité et à la dispersion du risque, explique-t-il. Enfin, « les TOM [Nouvelle-Calédonie et Polynésie] participent à la rentabilité et à la croissance ». Ce qui lui permet de viser un ratio combiné d'équilibre de 95 %.

L. T.

### LES PRINCIPAUX ASSUREURS D'OUTRE-MER

ASSURANCE DE BIENS ET DE RESPONSABILITÉ	PART DE MARCHÉ	ASSURANCE-VIE	PART DE MARCHÉ
GENERALI	24 %	LA MONDIALE	24 %
GAN GROUPAMA	20 %	CARDIF VIE	14 %
ALLIANZ	16 %	PREDICA	13 %
AXA	6 %	SOGECAP	11 %
GMF	6 %	GENERALI VIE	8 %
MAIF	6 %	AXA VIE	8 %
MAAF	4 %	ALLIANZ VIE	5 %
SMABTP	3 %	GAN GROUPAMA	5 %
PACIFICA	3 %	GRUPE AVIVA	4 %
QBE	3 %	GMF VIE	2 %
TOP 10	91 %	TOP 10	95 %
TOTAL	100 %	TOTAL	100 %

« LES ECHOS » / SOURCE : ALLIANZ